

CHL : Cabinet Hamdi Louati

Rue du lac d'Annecy, immeuble Karray, Bloc B-3^{ème} étage, App. B3-1, 1053
les Berges du Lac.

***International Foundation For
Electoral Systems – IFES – Bureau
de Tunis***

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport d'Audit

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Tunis, le 03/07/2019

Messieurs les dirigeants de l'association

International Foundation for Electoral Systems – IFES – Bureau de Tunis

Rue du Lac Mazurie Immeuble le Capitole,
Les Berges du Lac

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'organisation « IFES-Bureau de Tunis » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 faisant apparaître un total de 43.333 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un déficit de <300.261> DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 39.888 DT et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Régularité des comptes de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Le commissaire aux comptes

Hamdi LOUATI



ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**Exercice clos le 31 décembre**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	39 888	143.412
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		-	4.195
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	B2	3.445	1.505
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		43.333	149.113
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B3	290.152	94.010
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		106	106
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		290.258	94.116
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	1.661
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		53.336	<38.380>
Excédent ou déficit de l'exercice		<300.261>	91.716
Total des actifs nets	B4	<246.925>	54.997
Total des passifs et Actifs nets		43.333	149.113

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**Période allant du 1er janvier au 31 décembre**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2017	2016
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements	R1	1 673.238	978.347
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		1.661	2.923
Autres gains		-	-
Total des produits		1 674.899	981.269
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<579.124>	<264.790>
Charges de personnel	R3	<617.614>	<305.591>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	B3	<474>	<3.578>
Autres charges courantes	R4	< 777.947>	< 315.595>
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		<1 975.160>	<889.553>
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		<300.261>	91.716

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrête le 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	<300.261>	91.716
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	474	3.578
* Variation des		
- stocks		
- créances clients	-	-
- autres actifs courants	4.195	<4.195>
- fournisseurs et comptes rattachés	-	-
- autres passifs courants	196.142	39.537
- Quote part des subventions d'investissement	<1.661>	<2.923>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<101.110>	127.713
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	<2.414>	<500>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<2.414>	<500>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
<i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</i>		
Variation de trésorerie	<103.524>	127.213
Trésorerie au début de l'exercice	143.412	16.199
Trésorerie à la clôture de l'exercice	39.888	143.412

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

International Foundation for Electoral Systems "IFES"-Bureau de Tunis a été fondé en 2012 en tant qu'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif. IFES-Bureau de Tunis a pour objet le soutien aux organismes tunisiens dans l'organisation des élections.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2017 de 39.888 DT contre 143.412 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016
Banque	39 871	140 949
Caisse	17	2 463
Total	39 888	143 412

B.2. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 14.052 DT au 31 décembre 2017 contre 11.638 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit

Description	31/12/2017	31/12/2016
Matériel informatique	8 903	8 581
Matériel de bureau	2 334	2 334
Autres machines, matériels et équipements	2 815	723
Total immobilisations brutes	14 052	11 638
Amortissement des immobilisations	<10 607>	<10 133>
Total immobilisations nettes	3 445	1 505

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 290.152 DT au 31 décembre 2017 contre 94.010 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux-CNSS	26 971	12 499
Etat Impôts et Taxes	33 141	9 535
Rémunération due au personnel	26 816	-
Autres passifs	203 224	71 976
Total	290 152	94 010

B.5. Les actifs nets

Le solde des actifs nets s'élève à <246.925> DT au 31 décembre 2017 contre 54.997 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016
Subvention d'investissement	-	1 661
Excédent des exercices antérieurs	53 336	<38 380>
Excédent/Déficit de l'exercice	<300 261>	91 716
Total	<246 925>	54 997

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Revenus**

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 673.238 DT au terme de l'exercice 2017. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Date d'encaissement	Montant en DT
04/03/2017	277 274
16/05/2017	219 049
30/06/2017	325 829
30/08/2017	290 304
11/10/2017	311 898
08/12/2017	248 884
Total	1 673 238

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 579.124 DT au terme de l'exercice 2017 contre 264.790 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Description	2017	2016
Workshop	197 657	87 580
Consultant	303 260	131 621
Autres fournitures diverses	69 706	43 139
Eau-Electricité	8 501	2 450
Total	579 124	264 790

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 617.614 DT au 31 décembre 2017 contre 305.591 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Description	2017	2016
Salaires et compléments de salaires	515 341	257 289
Charges sociales légales	102 273	48 302
Total	617 614	305 591

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 777.947 DT au 31 décembre 2017 contre 315.595 DT à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Description	2017	2016
Location de voitures	58 141	47 814
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	277 343	145 961
Publicité, Publication Relation Publiques	55 493	6 615
Mission, Réceptions et Déplacements	179 399	19 612
Services bancaires	869	1 007
Carburant	9 158	5 825
Assurance	23 775	3 476
Impôts et taxes	4 956	2 773
Autres charges	168 813	82 512
Total	777 947	315 595